



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Jeudi 10 octobre 2019



Infos.....!

N° 195

Ouverture de l'enquête d'utilité publique relative au plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I. Seine Aval) :

En complément de l'information diffusée mi septembre, je vous rappelle que le PPRI Seine aval est à l'enquête publique depuis le **1^{er} octobre** et cette enquête s'achèvera le **05 novembre à 17h.00**.

Ce PPRI concerne 34 communes auboises et marnaises en aval de Troyes. Notre commune, et tout particulièrement le hameau de Courtavant, sont bien évidemment inclus dans ce périmètre.

Qu'est ce qu'un PPRI ?

Un PPRI est un outil de prévention qui régit les aménagements en zone inondable dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Ce document se compose :

- **D'une cartographie** du territoire où les zones inondables sont identifiées et coloriées en fonction des hauteurs d'eau possibles et des enjeux. La crue de référence retenue pour l'élaboration de ce document est la crue

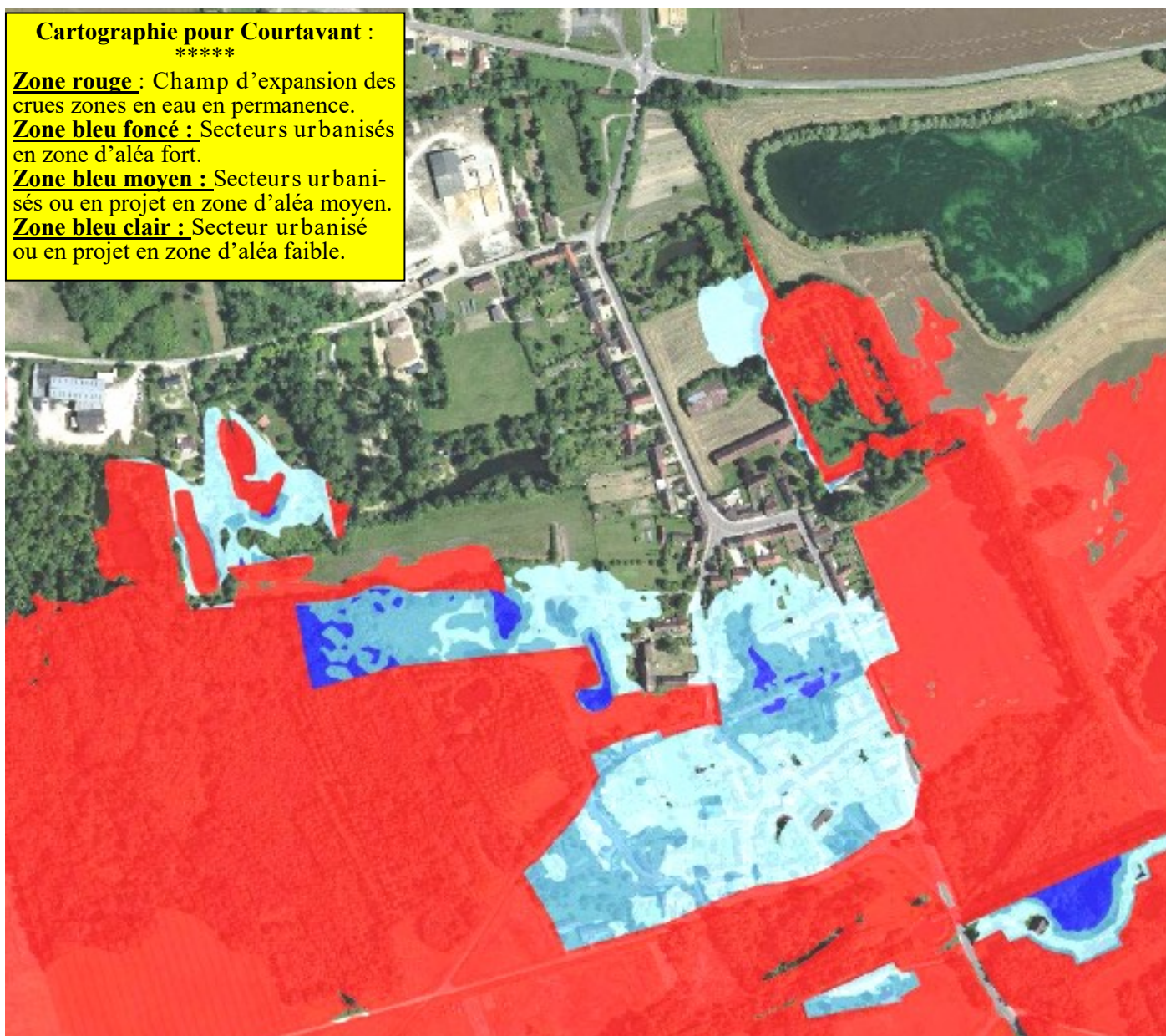
Cartographie pour Courtavant :

Zone rouge : Champ d'expansion des crues zones en eau en permanence.

Zone bleu foncé : Secteurs urbanisés en zone d'aléa fort.

Zone bleu moyen : Secteurs urbanisés ou en projet en zone d'aléa moyen.

Zone bleu clair : Secteur urbanisé ou en projet en zone d'aléa faible.



de 1910 en faisant abstraction de l'action des barrages réservoirs Seine et Aube. A titre de comparaison, la crue de 1910, c'est environ 650 m3 à Pont sur seine contre 444 m3 en janvier 2018.

- **D'un règlement** applicable à chacune de ces zones. Attention ce règlement, comme tous les règlements, comporte un certain nombre de contraintes destinées à réduire les risques. Il m'est impossible de vous en faire un résumé. Sachez simplement qu'en zone rouge, aucune construction ne sera possible, en zone bleu foncé, la constructibilité est très limitée, la situation actuelle est à figer afin de ne pas accroître les risques, en zones bleu moyen et bleu clair, les constructions sont possibles sous certaines conditions, plus restrictives en zone bleu moyen qu'en zone bleu clair.

Tout au long de l'élaboration de ce document, votre conseil municipal est intervenu à plusieurs reprises afin d'apporter les corrections qui s'imposaient.

Je ne peux que vous encourager à venir en mairie pour consulter les cartes et surtout le règlement. Ce dossier est à votre disposition aux heures d'ouverture au public, il est également accessible pendant toute la durée de l'enquête sur le site des services de l'Etat dans l'Aube : <http://www.aube.gouv.fr/politiques/securite-protection-de-la-population/securite-civile/risques/laprevention-des-risques/le-plan-de-prevention-du-risque-inondation-ppri-seine-aval>.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur sera en mairie de Barbuise le mercredi 23 octobre de 14h00 à 17h.00, n'hésitez pas à venir le rencontrer et à lui poser vos questions.

Si vous avez des observations, des remarques ou des propositions à formuler, vous pouvez :

- Les inscrire au registre d'enquête tenu à votre disposition à la mairie,
- Les adresser par voie postale au Président de la commission d'enquête, Monsieur Roger KISTER à la mairie de Romilly sur Seine, siège de l'enquête.
- Les transmettre par voie électronique à l'adresse : ddt-srrc-brc@aub.gouv.fr, avant le 5 novembre 17h00.
- Les formuler à Mr le Commissaire Enquêteur lors de sa permanence.

Colis de fin d'année :

Comme chaque année, quelques jours avant Noël, votre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) offrira aux plus âgés d'entre nous le traditionnel coli. Je vous rappelle que les bénéficiaires sont toutes les personnes âgées d'au moins 70 ans au 31 décembre de l'année en cours et résidant effectivement sur notre commune au 1^{er} novembre (date limite pour nos commandes auprès du fournisseur).

Malgré tous les soins que nous apportons à l'établissement de la liste de bénéficiaires, une omission n'est jamais exclue. Nos recherches sont effectuées à partir de la liste électorale, et pour diverses raisons, Il est des habitants de Barbuise qui ne sont pas électeurs. En conséquence, si vous n'avez pas encore été destinataire de ce coli, si vous habitez notre commune, si vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1950 et si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de Barbuise, merci de vous manifester auprès de la mairie avant le 1^{er} novembre 2019.

Fibre, connexion internet, téléphone :

Voici en quelques lignes, le compte rendu de la réunion du 9 oct. à Nogent Sur Seine relative à l'arrivée de la fibre au hameau de Courtavant :

Après les interventions de Monsieur ROTTNER (vidéo), Président de la Région Grand-est, de Monsieur TRICHÉ, Président de la Communauté de Communes, de Madame Bernadette GARNIER, Conseillère Départementale et de Monsieur Jacques BEAUJEAN, Conseiller Régional représentant les différentes collectivités assurant le portage financier du projet, Monsieur Alexandre COLLIN de la société LOSANGE, chargée de la construction du réseau fibre a présenté les avantages de cette technologie et les démarches à faire pour en bénéficier.

A compter du 11 novembre 2019, le réseau fibre des communes de Pont Sur Seine, Périgny la Rose, la Villeneuve au Chatelôt et du hameau de Courtavant sera ouvert à la commercialisation.

A partir de cette date, rendez-vous sur le site : www.losange-fibre.fr afin de tester votre éligibilité.

Si vous êtes éligible, il vous faudra choisir un opérateur Fournisseur d'Accès Internet (F.A.I.) et une offre correspondante à vos besoins. Un rendez-vous vous sera donné avec un technicien. Celui-ci viendra chez vous pour tirer la ligne du boîtier extérieur jusqu'à l'intérieur de votre domicile. Vous devrez déterminer avec ce technicien l'endroit où vous souhaitez que cette prise soit implantée (prise semblable à la prise téléphonique). L'installation depuis le domaine public jusqu'à la pose de cette prise est prise en charge et ne devrait pas nécessiter de travaux particuliers. Le réseau fibre empruntera le même parcours que le réseau téléphonique actuel. Si le câble desservant votre habitation est aérien, la fibre empruntera le même chemin, si le câble est souterrain, la fibre passera dans le même fourreau. Attention... je suis persuadé que pour quelques abonnés, les choses, ne seront pas aussi simples : Exemple : Câble téléphonique souterrain et fourreau écrasé...

Je vous conseille, dès à présent, de localiser ce fourreau, normalement de couleur verte et de vérifier qu'il est utilisable.

La commande des collectivités à la société Losange est simple : 100 % des foyers doivent, au terme du déploiement, pouvoir bénéficier de la fibre, c'est-à-dire que le réseau construit doit permettre à tous d'être connectés par cette technologie. Les habitations actuellement non occupées sont incluses dans ce calcul. Par contre rien ne vous oblige à souscrire un abonnement fibre, vous pouvez, si cela vous convient, garder votre contrat actuel. Si dans quelques mois, voir dans quelques années, vous changez d'avis, conquit par les avantages de la fibre, il sera toujours temps de le faire.

Donc, en principe, rien à payer pour l'arrivée de la fibre à votre domicile... sauf :

- Le nouvel abonnement auprès de l'opérateur que vous aurez choisi, abonnement dont les montants sont similaires à celui de l'ADSL et qui se substituera à lui,
- Des frais éventuels de mise en service de sa Box, facturés par le fournisseur d'accès que vous aurez choisi, à vérifier lors de la négociation du contrat,
- La pose d'un fourreau souterrain, **si :**
 - ◊ Vous désirez enterrer ce nouveau réseau alors que le réseau téléphonique actuel est aérien,
 - ◊ Le fourreau existant sur votre propriété est inexploitable,
 - ◊ Votre habitation n'est relié à aucun réseau téléphonique.
- La pose de plusieurs prises « fibre optique » ou le tirage du câble dans de nouvelles Goulottes à l'intérieur de votre domicile.

Le délai, après le choix de l'opérateur, est environ de 4 à 6 semaines.

Les avantages de la fibre optique : Le débit de la fibre optique, au minimum 100 mégabits par seconde, vous permet de bénéficier de :

- La télévision 4k en ultra haute définition,
- La téléphonie via la fibre,
- Pouvoir travailler depuis votre domicile (télétravail).
- D'applications domotiques et relatives à la santé, etc, etc,.....

Voici, suite à la réunion du 9 et des documents remis, ce que je peux vous dire sur ce sujet....Je ne suis en aucun cas un spécialiste de cette question et votre mairie n'intervient dans ce projet que pour donner les autorisations de voirie nécessaires aux travaux. Pour toutes questions techniques, il est indispensable de vous rendre sur le site : www.losange-fibre.fr ou poser vos questions à l'opérateur Fournisseur d'Accès Internet (F.A.I.) que vous aurez librement choisi.

Situation de Barbuise et des autres hameaux :

Barbuise : Initialement Barbuise (mairie, écoles, salle polyvalente) devait-être fibré en même temps que Courtavant mais à ce jour, le réseau reste à construire (je dois rencontrer le prestataire de Losange dans les jours à venir).

Les Vigneaux : Aucune date n'est avancée pour l'arrivée de la fibre en tout état de cause avant fin 2022. A ce jour, la montée en débit, suite au fibrage du sous répartiteur a permis une augmentation du débit rendant celui-ci tout à fait acceptable.

Soulaunoy : La montée en débit promise n'a pu eu lieu. La raison de ce regrettable *loupé* est que les différents intervenants (Département et Orange) pensaient que Soulaunoy était alimenté via le sous répartiteur des Vigneaux, ce qui fut le cas à une période. Par contre, une modification de réseau réalisée, à une date inconnue, aurait déconnecté les 2 hameaux et relié Soulaunoy directement au hameau de la Rue. Les techniciens d'Orange poursuivent leurs investigations techniques afin de voir s'il ne serait pas envisageable de revenir au tracé initial afin de rattraper le coup, sans nuire aux abonnés Des Vigneaux.

Téléphone fixe : Sur les hameaux Des Vigneaux et de Soulaunoy, de nombreux abonnés sont régulièrement privés de téléphone. Ces pannes récurrentes impactent principalement les personnes n'étant pas abonnées à Internet, en général, les plus âgées d'entre nous, donc les plus fragiles, et quelquefois, le téléphone est leur seul moyen de contact avec l'extérieur notamment, en cas d'urgence. La dernière panne, survenue fin octobre à Soulaunoy, était due à une erreur lors d'une intervention technique. La Direction Départementale d'Orange que j'ai contacté à plusieurs reprises pour que cette panne soit réparée, m'a affirmé que la réparation réalisée serait pérenne.

Si de nouvelles pannes surviennent, vous devez immédiatement les signaler au 3900. Je ne peux rien entreprendre avant cela, ensuite si la coupure touche plusieurs abonnés, prévenez-moi sans tarder afin que je signale le problème, sa localisation et le nombre d'abonnés privé de téléphone.

Dans la mesure de mes possibilités, et comme je l'ai toujours fait, je ferai toujours le maximum pour que le service soit de la meilleure qualité possible, par contre votre mairie n'est en rien gestionnaire des réseaux de télécommunication.

Eau potable :

Le COPE de la Villeneuve Au Chatelot, en charge de la distribution de l'eau potable sur les communes de la Villeneuve Au Chatelot, Périgny la Rose et Barbuise s'est réuni le 4 sept., en voici les principales décisions :

Tarif de vente d'eau en 2020 :

La redevance pollution due à l'Agence de l'Eau, que vous payez sur chaque m3 d'eau franchissant votre compteur, est passée de 0.38 € à 0.22 € / m3, soit une baisse de 0.16 €. Afin que cette baisse profite à tous mais aussi afin de pouvoir financer les travaux indispensables à la maintenance de votre réseau, votre COPE a décidé d'augmenter le prix du m3 de 0.05 €. Au final, la baisse pour l'abonné sera de 0.11 € par m3

Pour 2020 les tarifs seront donc les suivants:

Tranche 1 : de 1m3 à 200 m3 : 0.85 €

Tranche 2 : de 201 m3 à 400 m3 : 0.65 €

Tranche3 : Au-delà de 400 m3 : 0.53 €

Incidence sur une facture pour une consommation de 100m3 :

Facture 2018						
	Consommation en m3	Prix du M3	Montant H.T.	Montant T.V.A.		Totaux
Eau	100	0,8	80	5,50%	4,4	84,4
Redevance	100	0,38	38	5,50%	2,09	40,09
Montant à régler						124,49
Facture 2020						
Eau	100	0,85	85	5,50%	4,675	89,67
Redevance	100	0,22	22	5,50%	1,21	23,21
Montant à régler						112,88

Montant de l'abonnement, quelques changements :

Le montant de l'abonnement (terme fixe) est inchangé à 63.00 €, par contre, à la demande de l'administration, la notion de branchement secondaire est supprimée. **Tous les branchements seront donc au tarif unique de 63.00 €**. **En 2020**, afin de calquer l'abonnement sur la même périodicité annuelle que la consommation, soit 9 mois, il ne sera appelé auprès des abonnés que : 63.00 € X 9 / 12 soit : **47.25 €**. **En 2021, retour à la normal à 63.00 €**.

Redevance pour résiliation d'abonnement : Inchangée à 60.00 €

En cas de fuite après compteur : Loi WARSMANN :

Cette Loi s'appliquera automatiquement pour tous **les ménages**, soit un plafonnement de la facture au double de la moyenne des 3 dernières années.

Pour les autres abonnés (entreprises, commerces, etc....), après production d'un justificatif attestant que la réparation a bien été effectuée, le tarif plein sera appliqué sur le double de la consommation des 3 dernières années et le volume supplémentaire sera facturé au taux de 20% du tarif de la première tranche de consommation, soit pour 2020 : 0.17 € /m3.

Qualité de l'eau :

Rendez-vous sur le site du ministère de la santé et des solidarités: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>, sur la carte qui s'affiche à l'écran, cliquez sur la *Région Grand Est*, puis, à partir des menus déroulants saisissez notre département et notre commune....Et quand ça fonctionne, *ce qui n'est pas le cas ce matin...*? vous avez accès aux résultats des différentes analyses. Pour palier à ce dysfonctionnement, je vous mets en pièce jointe la dernière analyse complète effectuée en mai 2019.

Eclairage public :

Le renforcement de l'éclairage public est en cours.

Route de Liours, tous les luminaires anciens sont changés, remplacés par des luminaires leed de dernière génération. Afin d'accroître la sécurité dans cette rue très passagère, le nombre des points lumineux fut augmenté (un appareil sur chaque poteau EDF). Reste à implanter un dernier luminaire quand le mat sera installé à proximité du numéro 26.

Rue des Grèves : Les deux appareils vétustes ont été remplacés par des luminaire plus récents.

Rue Georges Lapierre : Le luminaire projeté sera posé dans les tous prochains jours.

Rue Garnier à Soulaunoy : Un premier point lumineux est déjà en place à proximité de la nouvelle construction, le second, nécessitant une fouille et la pose d'un mat, sera réalisé avant la fin du mois.

Voilà, pour la Toussaint, tous les travaux de renforcement de notre éclairage public devraient être achevés.

En cas de panne, merci de me prévenir sans attendre pour tout moyen à votre convenance. Si c'est un seul luminaire, me donner l'adresse exacte ou mieux encore, le numéro du poteau sur lequel l'appareil défectueux est implanté. Si c'est une panne plus générale, merci de m'indiquer le nom des rues impactées.

Avec l'expression de mon dévouement,

Le maire,


Alain Boyer